

# Activité d'auto-entrepreneur

## Textes d'application

Juin 2023

# Sommaire

|  |     |
|--|-----|
| Introduction                                   | P03 |
| Rappel dur l'Activité d'Auto-entrepreneur      | P04 |
| Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE) | P06 |
| Les tâches de l'agence « ANAE »                | P06 |
| Liste des activités de référence éligibles     | P08 |
| Modalités d'inscription                        | P09 |
| Radiation de l'activité de l'auto-entrepreneur | P11 |
| Carte de l'Auto-Entrepreneur                   | P13 |
| Conclusion                                     | P14 |

# Introduction

Les textes d'application de la loi 22-23, portant statut de l'auto-entrepreneur, viennent d'être publiés au JO n° 37 du 04/06/2023.

La loi 22-23 ayant défini le statut de l'auto-entrepreneur et la procédure de l'exercice de cette nouvelle activité, les trois textes d'application vont permettre l'entrée en vigueur de la dite loi et ainsi favoriser le développement de l'esprit entrepreneurial et le règlement d'un nombre important d'activités et nouveaux métiers non structurés.

Ces trois décrets prévoient l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'auto-entrepreneur, la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et les modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ainsi que le modèle de la carte de l'auto-entrepreneur.



## Activité d'Auto-entrepreneur (Rappel)

Telle que définie par la loi 22-23, peut avoir la qualité de l'auto-entrepreneur, toute personne physique exerçant à titre individuel une activité lucrative figurant dans la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas le seuil fixé par l'article 51 de la loi de finances pour 2023 à cinq millions de dinars algériens (5.000.000 DZD).

Dépasser ce seuil du chiffre d'affaires annuel durant trois (3) années de suite, l'inscription de l'auto-entrepreneur au registre du commerce, devient obligatoire, s'il souhaite poursuivre l'exercice de son activité.

### Activités exclues du statut d'auto-entrepreneur

Sont exclues de la liste des activités d'auto-entrepreneur :

- Les fonctions libérales ;
- Les professions et les activités réglementées ;
- Les activités artisanales.

### Avantages accordés à l'auto-entrepreneur

À titre de rappel, l'auto-entrepreneur bénéficie des avantages suivants :

- La tenue d'une comptabilité simplifiée sur un registre coté et paraphé par les services des impôts, territorialement compétents, retraçant les recettes et les dépenses liées à l'activité ;
- La dispense de l'obligation d'inscription au registre du commerce ;
- Un régime fiscal préférentiel, à savoir, celui de l'Impôt Forfaitaire Unique (**IFU**) au taux préférentiel de **5%**.

# Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur

## Décret exécutif n° 23-196

## Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE)

Comme prévu par l'article 5 de la loi 22-23, le décret exécutif n° 23-196, du 25/05/2023, vient pour fixer l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public de l'auto-entrepreneur qui prend la dénomination d' « Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur », par abréviation « **A.N.A.E.** », désignée aussi par les textes de loi comme l' « **agence** ».

Placée sous la tutelle du ministère chargé des start-up, le siège de l'agence est fixé à Alger avec la possibilité, le cas échéant, de créer des annexes sur le territoire national. Cet établissement public est administré par un conseil d'administration et dirigé par un Directeur Général.

## Les tâches de l'agence « ANAE »

- ✓ En plus de l'élaboration de la carte de l'Auto-entrepreneur, les tâches principales de l'ANAE sont :
- ✓ La mise en place, tenir et mettre à jour le registre national de l'autoentrepreneur ;
- ✓ La gestion de la plate-forme électronique d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ;
- ✓ L'accompagnement, le contrôler et suivi des activités de l'auto-entrepreneur ;
- ✓ La mise à jour de la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur ;

La réalisation d'un contenu promotionnel pour encourager l'adhésion au statut de l'auto-entrepreneur.

# Activités éligibles et modalités d'inscription

## Décret exécutif n° 23-197

En application des dispositions des articles 2 et 4 de la loi n° 22-23, le décret 23-197 fixe la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et les modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur.

## Liste des activités :

- ✓ Conseil, expertise et formation ;
- ✓ Services numériques et activités connexes ;
- ✓ Prestations à domicile ;
- ✓ Services à la personne ;
- ✓ Services de loisirs et de récréation ;
- ✓ Services aux entreprises ;
- ✓ Services culturels, de communication et d'audiovisuel.

Chacun des domaines d'activités, comprend des activités individualisées appartenant au même domaine.

Les activités de référence (domaines d'activités) ainsi que les activités individualisées, portent un code de six (06) chiffres et une dénomination.

La liste des activités individualisées et sa mise à jour sera fixée par un arrêté du ministre chargé des Start-up après avis du comité des activités de l'auto-entrepreneur prévu par l'article 10 du décret 23-197.



## Modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur

Toute personne physique exerçant une activité intégrée dans la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur, peut s'inscrire au registre national de l'auto-entrepreneur, selon les dispositions fixées par le décret 23-197. Ce registre est interopérable avec les autres institutions publiques concernées, notamment les services fiscaux et l'organisme de la sécurité sociale des non-salariés.

### Conditions d'inscription :

Toute personne physique désirant s'inscrire au registre national est tenue de satisfaire aux conditions prévues par les dispositions de l'article 3 de la loi n° 22-23, à savoir :

- ✓ Atteindre l'âge légal du travail ;
- ✓ Être de nationalité algérienne et résidant en Algérie ou étranger résidant, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Exercer une activité incluse dans la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur.

L'inscription au registre de l'auto-entrepreneur s'effectue sur demande déposée auprès de l'agence nationale à travers la plate-forme électronique créée à cet effet, accompagnée d'un dossier administratif et d'un formulaire d'informations. Le dossier administratif requis, ainsi que le modèle du formulaire d'informations, sont déterminés à travers la plate-forme électronique de l'agence.

### Procédure d'inscription :

L'inscription au registre national des auto-entrepreneurs se fait selon les étapes suivantes :

- ① Introduction de la demande sur la plateforme ;
- ② Traitement de la demande, dans un délai de trois (3) jours ouvrables, à compter de la date de son dépôt ;
- ③ Notification par voie électronique de l'acceptation de son inscription au registre national ou de son rejet ;
- ④ Obtention de la carte d'auto-entrepreneur portant un numéro d'immatriculation unique au registre national.

L'auto-entrepreneur, immatriculé, peut accéder à un extrait du registre national le concernant, téléchargeable via la plate-forme électronique. Il peut, également, s'inscrire pour exercer d'autres activités individualisées appartenant au même domaine d'activités. Il dispose également de 30 jours pour contester toute décision de rejet.

Conformément à l'article 22 du décret exécutif 23-197, l'auto-entrepreneur est radié du registre national de l'auto-entrepreneur par l'agence nationale, notamment dans les cas suivants :

- ① Sur sa demande déposée auprès de l'agence nationale de l'auto-entrepreneur ou à travers la plate-forme électronique ;
- ① En cas de non-déclaration du chiffre d'affaires ou de déclaration d'un chiffre d'affaires néant, durant les trois (3) années suivant l'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ;
- ① En cas de dépassement du seuil du chiffre d'affaires annuel défini par la législation et la réglementation en vigueur, durant trois (3) années de suite (5.000.000 DZD) ;
- ① En cas d'empêchement légal ou judiciaire à l'exercice de cette activité ;
- ① En cas de décès de l'auto-entrepreneur.

**La décision de radiation est notifiée par l'agence dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de radiation à l'auto-entrepreneur, aux services fiscaux, à l'organisme de sécurité sociale des non-salariés et à l'établissement bancaire et/ou postal concerné(s). La radiation du registre national entraîne l'annulation de la carte d'auto-entrepreneur.**

# Carte de l'Auto-Entrepreneur

## Décret exécutif n° 23-198





# Conclusion

Les textes d'application de la loi n° 22-23, relatif à l'activité d'auto-entrepreneur, étant publiés, comprenant la liste des activités de référence, le fonctionnement de l'agence ANAE et la procédure d'immatriculation au registre national d'auto-entrepreneur.

Nous allons attendre l'installation de l'agence ANAE pour avoir les liste des activités individualisées et le lancement de la plate-forme numérique prévue pour la gestion de ces activités.

Il va sans dire qu'un temps de plus sera pris avant de voir les premiers auto-entrepreneurs entamer leurs activités dans ce nouvel environnement d'entreprenariat.

Nous allons, sans doute, vous tenir informer de toutes les nouvelles attendues dans ce nouveau domaine d'activité.

“ Les informations contenues dans ce document sont de nature générale et ne sont pas destinées à traiter les détails d'une personne ou d'une entité. Malgré toute l'attention portée à la rédaction du présent document nous ne pouvons garantir dans le temps les informations données, ces informations ne doivent pas être utilisés comme support décisionnel sans validation par des experts”

**Contactez nos experts:**  
contact@dz.gt.com



**Rafik BOUSSA**

Partner / CEO  
Grant Thornton



**Sofiane BILEK**

Partner / Certified public accountant  
Grant Thornton



**Ali BENSADOK**

Tax Senior Manager  
Grant Thornton